



Procès-verbal n°14 de la réunion du Conseil d'administration du 5 janvier 2021

Présents : Mmes I. Delrue, M.Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), A.Geurten, S.Faraone, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, *secrétaire général*.

La réunion se déroule par vidéoconférence et débute à 17h00

0.Approbation de l'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour tel que proposé.

1.Dossier Corona

1.1.Situation sanitaire

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'évolution de la situation et décident de confirmer la tenue de la réunion du 16 janvier 2021 mais de la déplacer à 13h30 au vu des réunions organisées au niveau national. Dans la foulée, le CdA réunira les présidents et secrétaires des comités provinciaux à 15h30.

1.2.Gestion des compétitions nationales

Le président fait part de la tenue des réunions au niveau national le samedi 16 janvier 2021 au matin au cours desquelles la problématique des licences pour la saison 2021-2022 sera également abordée.

1.3.Grille pour les compétitions régionales

M. Joliet, présidente du département championnat, présente la liste des équipes actuellement inscrites, liste n'évoluant plus, les clubs attendant les décisions du comité de concertation du 15 janvier 2021

1.4.Inventaire des questions à résoudre en cas de reprise

Le président demande aux membres du CdA de se pencher sur toutes les questions, sportives, administratives et financières qu'il faudra envisager en cas de reprise des activités. Le secrétaire-général est chargé de rédiger le document récapitulatif pour la réunion du 16 janvier 2021.

2. Assemblée générale du 19 décembre 2020

2.1.Bilan de l'assemblée générale

Les membres du CdA se félicitent de la bonne tenue de l'assemblée générale du 19 décembre 2020 et remercient vivement le secrétaire-général, Véronique Laurent et Pierre Thomas pour la gestion technique de l'assemblée.

Ils tiennent également à féliciter, Raphaël Obsomer, directeur technique, pour la qualité de ses 2 interventions relatives à l'évaluation du dernier volet du plan-programme 2017-2020 et à la présentation du plan-programme 2021-2024.

De même, ils remercient les représentants de l'ADEPS, messieurs Froidville et Dermience, pour leur présentation des nouvelles orientations en matière de formation des cadres qui laisse augurer une approche performante pour l'avenir.

Le président attire l'attention sur les quelques points qui ont été reportés.

2.2.Principales décisions de l'assemblée générale

Les membres du CdA confirment les principales décisions de l'assemblée générale qui ont été, conformément aux statuts, publiées dans les 15 jours qui ont suivi l'assemblée.

3. Dossier indemnités des formations

Le président rappelle l'urgence de la gestion du dossier. Il prendra contact avec la commission législative.

4. Loi du 24 décembre 2020 sur le travail associatif

4.1.Texte de loi

Les membres du CdA prennent connaissance du texte de la loi du 24 décembre 2020 sur le travail associatif, publié le 31 décembre 2020.

4.2.Application pour l'AWBB

Le texte légal fera l'objet d'une information à l'attention des clubs sur la base de son examen par le service juridique de l'ASIF.

Par ailleurs, les clubs seront questionnés sur leur intérêt pour appliquer la nouvelle législation.

4.3.Statut des arbitres

Le statut des arbitres qui peut entrer dans le champ d'application de la nouvelle législation, fera l'objet d'une l'attention particulière compte tenu des dispositions de la circulaire qui exempte leurs prestations de toute imposition.

5. Approbation des procès-verbaux des réunions du CDA

5.1. Approbation de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2020

Les membres du conseil d'administration confirment l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2020 telle qu'elle a été publiée dans la newsletter 881 du 18 décembre 2020.

6. Compétences administratives du CdA

6.1.Implémentation de la feuille de match électronique

Les membres du CdA accueillent, Mr.P Flament, président de la commission informatique, qui présente l'état d'avancement du projet. Au terme de la présentation, d'un questions-réponses fructueux, il est décidé que les membres du CdA qui le désirent, participeront à la prochaine réunion de la commission informatique.

Les possibilités de subsidiation, comme cela a été décidé en Flandre, seront examinées

6.2.Relance de la promotion du basket

Le président fait rapport de la réunion qu'il a eu avec messieurs Legrand et Trausch, membres du groupe de travail « promotion du basket » au cours de laquelle un projet de plan d'action a été présenté. Compte tenu des travaux de la direction technique en la matière, il est décidé de poursuivre les réflexions afin d'envisager des actions conjointes et quantifiables.

Une nouvelle réunion sera programmée dans les prochains jours.

6.3.Courrier de l'Echevin des Sports de la Ville de Verviers

Les membres du CdA prennent connaissance d'un courrier de l'Echevin des sports de la ville de Verviers du 21 décembre 2020 qui regrette le manque de soutien, l'absence de communication et d'empathie de l'AWBB à l'attention des clubs de basket.

6.4. Réponse du président de l'AWBB au courrier de l'échevin des Sports de Verviers

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier du président du 29 décembre 2020 qui a repris l'ensemble des actions de soutien décidées par le conseil d'administration et les modalités, multiples de communication, initiées par l'AWBB.

6.5. Courrier de représentants de clubs namurois

Les membres du CdA prennent connaissance d'un courrier émanant de représentants de clubs namurois du 31 décembre 2020 contenant des questions relatives entre autres à la gestion de la crise sanitaire, à la concrétisation des actions de soutien, à l'implémentation de la nouvelle loi sur le travail associatif.

6.6. Réponse du président au courrier des représentants de clubs namurois

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier du président du 2 janvier 2021 qui a répondu, point par point aux constats posés.

En outre, afin d'améliorer l'information des clubs, le CdA décide d'envoyer la lettre du secrétaire aux 4 signataires de chaque club.

6.7. Gestion du comité provincial de Liège

M. Collard, trésorier général et représentant du CdA aux réunions du comité provincial de Liège fait rapport de la dernière réunion du 23 décembre 2020 et des modalités de l'approbation du procès-verbal de ladite réunion.

Au vu des échanges de mails, le CdA exige que le PV, adapté suite aux interventions formulées par les membres, soit publié sur le site du CP en remplacement du procès-verbal antérieur.

Dans l'intervalle, le CDA décide de retirer du site officiel de l'AWBB le PV incriminé et de ne pas publier l'addendum suggéré par la secrétaire du CP Liège afin de garantir une juste compréhension des propos qui ont été tenus et de préciser la responsabilité de leurs auteurs.

A l'avenir, Le CdA préconise que tous les PV des réunions soient préalablement approuvés par les membres du CP de Liège avant publication.

Il charge son représentant aux réunions du CP Liège de l'exécution de sa décision, le président se chargeant de l'envoi d'un courrier à la secrétaire du comité provincial.

7. Compétences judiciaires du CdA

7.1. Dossier L.B

Les membres du CdA prennent connaissance de l'ordonnance du tribunal de 1^{ère} instance de Liège. Sur la base de la décision judiciaire, ils lèvent les mesures qu'ils avaient prises à l'égard de l'intéressé lors de la réunion du 11 septembre 2018 à savoir :

« - d'une part, le retrait de tous les mandats qui lui sont confiés au niveau national et au niveau régional;
- d'une part, l'interdiction au comité provincial de Liège de lui confier quelque compétence que ce soit au niveau de l'arbitrage provincial liégeois. »

En ce qui concerne la première mesure, les modalités d'une renomination éventuelle doit s'appréhender dans le cadre des dispositions statutaires et le respect des conditions de gestion des instances fédérales.

En ce qui concerne la seconde mesure, il rappelle que l'octroi de compétences au niveau provincial relève de décisions collégiales des instances provinciales qui s'imposent à tous les membres.

7.2. Plainte de L.B contre B.R.

Les membres du CdA prennent connaissance d'un courrier de l'avocat de L.B. qui s'inquiète de l'absence de suivi d'une plainte introduite en juin 2020.

Le président se charge de prendre contact avec le procureur régional.

8. Rapport du secrétaire général

8.1.Ligne du temps

Le secrétaire-général présente la dernière version de la ligne du temps reprenant les échéances administratives et sportives d'une saison.

Sur la base des propositions formulées, le projet sera affiné.

8.2.Calendrier des réunions du CdA

Les membres du CdA approuvent la proposition de calendrier des réunions rédigée par le secrétaire-général qui se présente comme suit :

- Mardi 5 janvier en distanciel
- Samedi 16 janvier en distanciel
- Mardi 26 janvier en présentiel si autorisé
- Mardi 9 février en distanciel
- Mardi 23 février en présentiel si autorisé
- Mardi 9 mars en distanciel
- Mardi 23 mars en présentiel si autorisé
- Samedi 27 mars à 9h30 Assemblée Générale - Présentiel si autorisé
- Mardi 6 avril en distanciel
- Mardi 20 avril en présentiel si autorisé
- Mardi 4 mai en distanciel
- Mardi 18 mai en présentiel si autorisé
- Mardi 1er juin en distanciel
- Mardi 15 juin en présentiel si autorisé
- Samedi 19 juin à 9h30 Assemblée Générale - Présentiel si autorisé
- Mardi 29 juin en présentiel si autorisé

Le secrétaire-général attire l'attention des membres du CdA sur les dispositions de la loi du 19 décembre 2020 relatives à la tenue des assemblées générales.

8.3.Jours fériés du personnel

Les membres du CdA approuvent la proposition de calendrier des jours fériés rédigée par le secrétaire-général.

8.4. Partenariat avec une compagnie aérienne.

Sur la base de la présentation du dossier par le secrétaire-général, les membres du CdA marquent leur accord sur la poursuite des pourparlers pour un partenariat éventuel.

9.Rapport du trésorier général

9.1.Situation financière au 31 décembre 2020

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2020.

9.2.Mode de gestion comptable

Suite à l'examen des propositions du président de la commission financière, les membres du CdA chargent le trésorier général de la rédaction de leur position.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général